



APPEL À LA GRÈVE

DE L'INTERSYNDICALE CGT FO SUD

9 et 10 NOVEMBRE 2015

Depuis fin 2014, avec les réorganisations de Troyes et la Distri LIV en Mixte sur Troyes Centre, la PPDC de Troyes continue la destruction massive de la distribution et des postiers.

Le « Tout mixte » sur Les Ecrevolles, Nogent sur Seine, Romilly sur Seine est une boucherie. Le bureau d'Aix en Othe va disparaître. Estissac, Ervy et Arcis sur Aube vont passer en DISTRI LIV. Dans un an, La Chapelle et Rosières y passeront aussi très certainement.

Malgré les demandes d'expertises, les alertes régionales et nationales de l'intersyndicale, malgré les injonctions de l'Inspection du Travail et les rapports de la médecine du travail, la Direction de TROYES PPDC applique une stratégie d'économie aveugle et destructrice sur ses agents .

Les conditions de travail sont intenable pour beaucoup. Les facteurs font des dépassements horaires non rémunérés et subissent des pressions et sanctions s'ils ramènent du courrier. Beaucoup craquent physiquement et psychologiquement.

Ce n'est pas le départ de M DUT qui va apaiser le combat de l'intersyndicale CGT, FO, SUD. Nous ne voulons pas voir les postiers se tuer à la tâche !

Pour cela, nous appelons l'ensemble du personnel de la PPDC de Troyes à se mobiliser massivement les 9 et 10 novembre 2015 si vos revendications ne sont pas satisfaites. (Préavis au dos).

TROP, C'EST TROP !

POUR FAIRE ENTENDRE VOS REVENDICATIONS

TOUS EN GRÈVE

les 9 et 10 novembre 2015



Troyes le 2 novembre 2015

Monsieur Serge TEXIER

Directeur DSCC MCA

1 rue de la trinité

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Objet : Préavis de grève

MONSIEUR LE DIRECTEUR DSCC MCA

L'intersyndical composée de la CGT, FO et SUD dépose un préavis de grève à compter du lundi 9 novembre 2015 à 0 h 00 au mardi 10 novembre 2015 à 22 h.

Le préavis concerne tous les personnels fonctionnaires et contractuels de la plaque de TROYES PPDC.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- Arrêt immédiat de toutes les sanctions à l'encontre des agents depuis la mise en place des réorganisations de juillet et août 2015
- Le rééquilibrage de l'ensemble des tournées
- Le respect des agents
- la mise en place d'un moyen de contrôle des horaires collectifs
- Le paiement de tous les dépassements horaires constatés
- L'arrêt de la sécabilité à outrance

CGT

FO

SUD